



Rapport de situation sur le cadre d'action régional sur le changement climatique

Introduction

1. Le présent rapport de situation fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution EM/RC64/R.3 du Comité régional sur le changement climatique et la santé : cadre d'action, adoptée en 2017.
2. Le changement climatique affecte les vies humaines et la santé de diverses manières. Il menace les ingrédients essentiels d'une bonne santé – air pur, eau potable, approvisionnement alimentaire nutritif et abri sûr – et peut potentiellement compromettre des décennies de progrès en matière de santé mondiale.
3. La Région OMS de la Méditerranée orientale est la deuxième région de l'OMS la plus touchée (après la Région de l'Afrique) en termes d'impacts négatifs du changement climatique sur la santé, même si sa contribution au changement climatique est limitée, compte tenu de ses émissions historiques de gaz à effet de serre. En 2019, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a lancé un nouveau plan d'action sur le changement climatique et la santé dans les petits États insulaires en développement (PEI) par sa décision WHA72(10). Comme il n'existe pas de petits États insulaires en développement dans la Région de la Méditerranée orientale (Bahreïn n'est pas l'un des pays les moins avancés), aucun pays de la Région n'a pu bénéficier de cette initiative. Toutefois, plusieurs pays de la Région sont vulnérables aux impacts négatifs du changement climatique sur la santé, y compris ceux qui sont touchés par des cyclones dans les zones côtières et l'intrusion d'eau de mer, la pénurie d'eau, l'insécurité alimentaire, les tempêtes de poussière et de sable, les vagues de chaleur et d'autres épisodes météorologiques violents tels que les sécheresses et les inondations.
4. En 2017, à sa soixante-quatrième session, le Comité régional de la Méditerranée orientale a adopté la résolution EMRC64/R.3, intitulée « Changement climatique et santé : cadre d'action », dans laquelle il a approuvé le cadre d'action sur le changement climatique et la santé dans la Région de la Méditerranée orientale (2017-2021).
5. Dans sa résolution, le Comité demande aux États Membres : 1) de désigner un point focal national pour la santé et le changement climatique et lui donner les moyens de faciliter et de coordonner la mise au point d'une réponse de santé publique au changement climatique ; 2) d'augmenter la résilience de leurs systèmes de santé, notamment par l'intégration de systèmes de surveillance et d'alerte précoce et par la gestion de l'impact du changement climatique sur les résultats sanitaires ; 3) d'apporter leur appui à l'action en faveur de la santé et du climat en obtenant l'engagement de la communauté sanitaire, des secteurs concernés et d'autres acteurs dans les mesures visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.
6. Dans la résolution EM/RC64/R.3, il était également demandé au Directeur régional de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre d'action régional lors des soixante-sixième et soixante-huitième sessions du Comité régional. Le présent rapport décrit les progrès accomplis au cours des deux dernières années.

Progrès accomplis depuis 2019

7. Des profils nationaux en matière de changement climatique et de santé ont été élaborés ou mis à jour par l'OMS pour 17 pays en coordination avec les points focaux nationaux. Ces profils servent de référence pour entamer un dialogue national avec la communauté sanitaire et d'autres parties prenantes en ce qui concerne l'élaboration de mesures de protection de la santé et de résilience du système face au changement climatique. La figure 1 résume le pourcentage de pays de la Région de la Méditerranée orientale qui ont achevé les différentes composantes de leurs profils en matière de changement climatique et de santé.

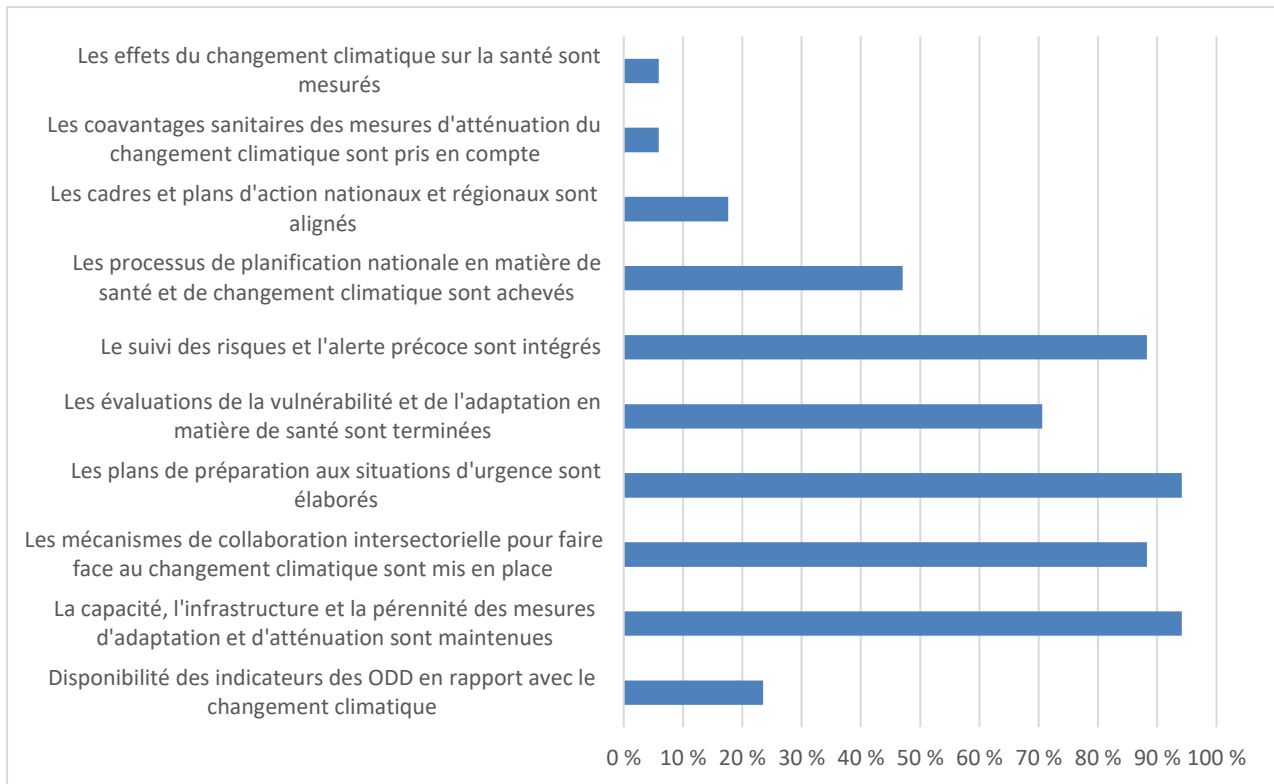


Fig. 1. Pourcentage de pays de la Région de la Méditerranée orientale qui ont complété les différentes composantes de leur profil en matière de changement climatique et de santé

8. La figure 2 (ci-contre) résume les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux éléments du cadre d'action régional sur le changement climatique et la santé (2017-2021) sur la base des réponses apportées par sept pays et d'une évaluation de l'OMS. La plupart des pays doivent encore évaluer la vulnérabilité sanitaire face au changement climatique dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux consacrés à la réponse de santé publique au changement climatique, ou la résilience climatique de leurs infrastructures de santé afin de prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets susceptibles de renforcer la résilience du secteur de la santé face à ces événements climatiques extrêmes.

9. Pour la plupart des pays de la Région, les maladies transmises par des vecteurs, l'eau ou l'air et les maladies d'origine alimentaire sont les maladies sensibles aux conditions climatiques qui suscitent le plus d'inquiétudes dans la lutte du secteur de la santé contre le changement climatique. Les effets du changement climatique sur la nutrition, la santé mentale, les maladies respiratoires, la santé au travail et les traumatismes dues aux événements climatiques extrêmes ont par ailleurs fait l'objet de rapports.

10. Les interventions du secteur de la santé contre le changement climatique dans la Région comprennent une surveillance renforcée avec une couverture géographique élargie, les systèmes d'alerte précoce et la mise en place d'infrastructures sanitaires basées sur la résilience. La République islamique d'Iran et le Pakistan mettent à l'essai les lignes directrices de l'OMS pour des établissements de soins de santé résilients face au changement climatique et écologiquement viables, tandis qu'Oman expérimente un système d'alerte précoce pour les maladies sensibles aux conditions climatiques. Des propositions de financement du Fonds vert pour le climat ont été élaborées pour le Pakistan et la République islamique d'Iran, alors que le Maroc et Oman ont exprimé leur intérêt à cet égard et un dialogue a été entamé à ce sujet.

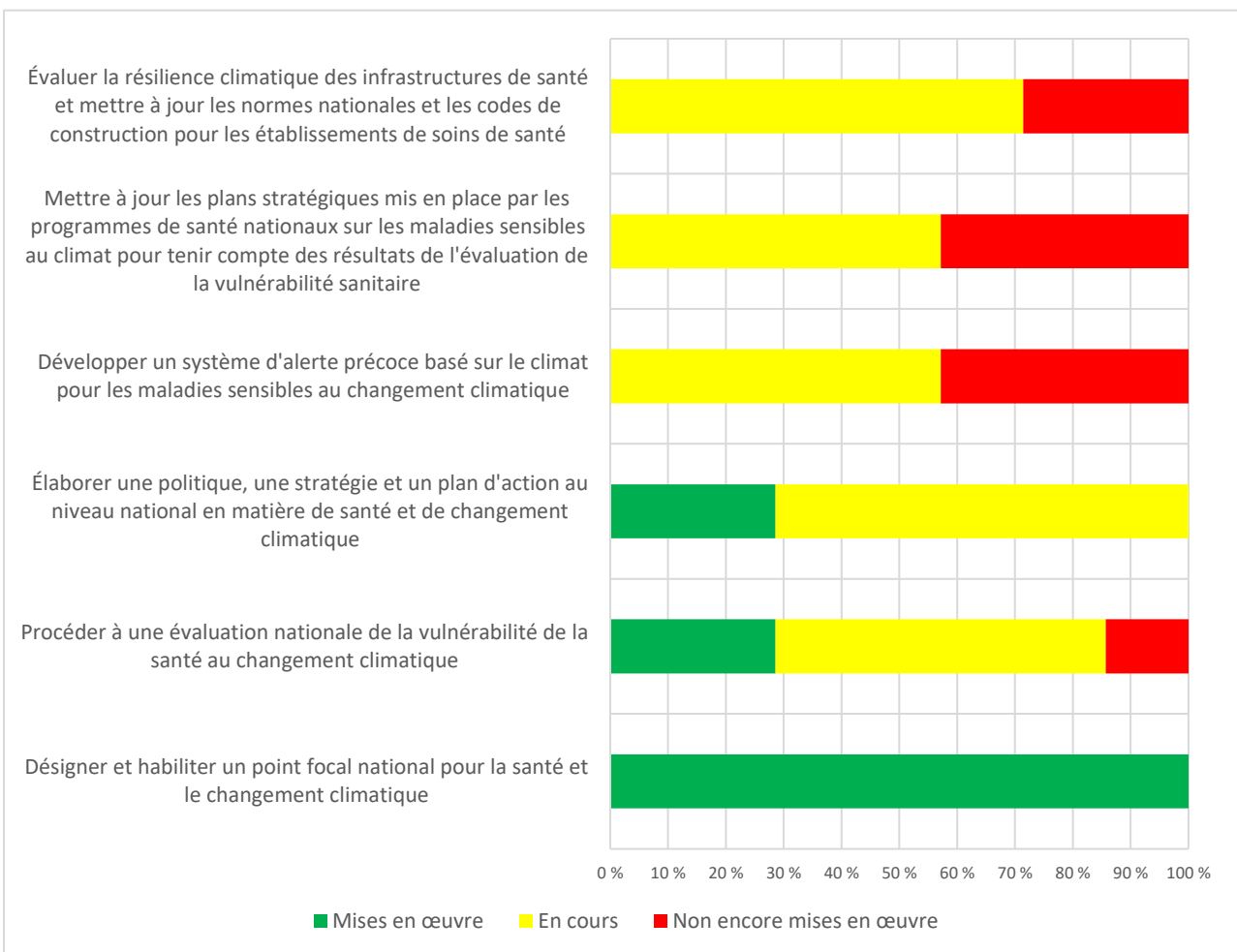


Fig 2. État de la mise en œuvre des actions prioritaires du cadre d'action régional sur le changement climatique et la santé (2017-2021) dans sept pays de la Région de la Méditerranée orientale

Défis à relever

11. Quelques pays de la Région (en particulier ceux qui connaissent des situations d'urgence prolongées) n'ont pas encore désigné de point focal national ayant des responsabilités et des allocations budgétaires clairement établies et dont le mandat est de faciliter et de coordonner, au sein du ministère de la Santé ou du secteur de la santé, la mise au point d'une réponse de santé publique face au changement climatique.

12. La plupart des pays de la Région mentionnent la nécessité d'un soutien financier et technique pour guider l'élaboration de leur réponse de santé publique face au changement climatique. Tous les pays ont en outre besoin d'un soutien et de formations techniques afin de renforcer les capacités du personnel du secteur de la santé à évaluer la vulnérabilité au changement climatique ainsi que les répercussions de celui-ci sur la santé, et à élaborer des plans d'action en vue d'une réponse par les systèmes de santé.

13. Bien que la pandémie de COVID-19 ait démontré que la limitation et la réglementation des activités humaines non durables (telles que certaines formes de transport) peuvent avoir un impact positif sur la pollution atmosphérique et le changement climatique, s'assurer que cela a un effet durable et qu'il existe une reprise « verte » reste un défi considérable.

Orientations futures

14. Les États Membres sont encouragés à entreprendre les actions nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre des dispositions de la résolution EMRC64/R.3 et du cadre d'action sur le changement climatique et la santé dans la Région de la Méditerranée orientale. L'OMS continuera à fournir des conseils et un appui technique, mais l'engagement politique, les ressources et l'appropriation devront provenir des pays.

15. Il est d'importance cruciale de continuer à mobiliser des ressources financières par le biais de différentes pistes (y compris le Fonds vert pour le climat, actuellement coprésidé par le Pakistan) à l'appui des progrès des États Membres en matière de santé et de changement climatique. L'OMS continuera d'aider les pays à accéder au Fonds vert pour le climat pour faire progresser le programme d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets sur la santé.

16. Les ministères de la Santé sont encouragés à veiller à ce que la protection sanitaire contre le changement climatique soit bien positionnée dans les blocs constitutifs des systèmes de santé nationaux afin d'accroître la résilience et de renforcer le plaidoyer auprès de tous les secteurs et autorités concernés du développement et des services.

17. L'OMS fournira des conseils techniques, un soutien et une formation pour renforcer les capacités des points focaux nationaux désignés pour la santé et le changement climatique et d'autres personnels de santé à mettre au point les diverses composantes de la préparation et de l'action de santé publique face au changement climatique, y compris l'établissement de systèmes d'alerte rapide, l'adaptation aux conséquences sanitaires inévitables de la variabilité climatique et la mise en place d'établissements de soins de santé résilients.